Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260112-DCM_12012026_02-DE

Bordereau de signature

DCM_12012026_02

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	13/01/2026	**Action : Visa**
Jacky Lechable, Maire	14/01/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de JACKY LECHABLE (MAIRE , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 01 juin 2023 à 14:32 au 01 juin 2026 à 14:32.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	15/01/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260112-DCM_12012026_02-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JANVIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 24

Le lundi 12 janvier deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 6 janvier 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Yves LE GALL, Sunita LE ROUX, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : Sandrine BOUCARD, Kevin DOFAL, Catherine GUIBERT (pouvoir à Sylvie FILATRE), Christophe LAINÉ (pouvoir à Yves LE GALL), Sandrine LELIÈVRE (pouvoir à Elodie RAYMOND)

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent CLISSON

2026-12/01-02 Finances/Budget Général/Exception au principe d'annualité budgétaire

Rapporteur : Madame Géraldine HARNOIS-MARTIN, Adjointe en charge des finances
L'article L1612.1 du CGCT prévoit que l'exécutif de la collectivité territoriale est « en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. »

1641 - Emprunts en euros	**152 028,47 €**
janv-26	49 889,08 €
févr-26	12 413,56 €
mars-26	5 988,34 €
avr-26	83 737,49 €

« En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260112-DCM_12012026_02-DE

CHAPITRES	PREVU 2025	1/4 DU BUDGET POUR 2026
20 - Immobilisations incorporelles	157 756,79	39 439,20
204 - Subventions d'équipement versées	36 915,00	9 228,75
21 - Immobilisations corporelles	418 448,30	104 612,07
23 - Immobilisations en cours	1 110 176,29	277 544,07
27 - Autres immobilisations financières	53 958.93	13 489,73
TOTAL CREDITS	1 777 255,31	444 313,82

Le montant maximal des dépenses nouvelles d'investissement pouvant ainsi être engagé, liquidé et mandaté dans l'attente du budget principal 2026, en application de cet article L1612.1 du CGCT, s'élève **à 444 313,82€.**

Le besoin prévisionnel de crédits pour des dépenses nouvelles à ouvrir d'ici le vote du budget primitif 2026 est évalué à **207 990,00 € TTC** selon le détail ci-après :

Chapitre/Articles	Crédits votés au BP 2025/Chapitre	Crédits à ouvrir en 2026	Objet
20 - Immobilisations incorporelles	**157 756.79 €**	**34 380,00 €**	
2031 – Frais d'études		26 100,00 €	Etude sécurisation route de l'Epine (3000€), Etudes Eclairage public Secteur A6 RD 463 et ZA Gifard 1 et 3 (15000€), Etudes aménagement de mares et gestion (8100€)
2051 – Concessions et droits similaires		8 280,00 €	Berger Levrault (8280€)
21 - Immobilisations corporelles	**418 448,30 €**	**104 610,00 €**	
2128 – Autres aménagements		20 600,00 €	Verger collectif et Participatif (signalétique) 600€, Travaux paysagers divers : Rénovations de massifs (4000€), Voie verte (vallée) et divers (5000€), Réfection mur cimetière (5000€) + Réfection mur de soutènement cour service technique/riverain (6000€)
21316 – Const. Equipt cimetière		7 620,00€	Colombarium
21351 – Inst. Générales bâtiments publics		24 000,00 €	Chaudières clos st jean (12000€) + mairie (12000€)
21578 – Autres matériels techniques		27 000,00 €	Tondeuse auto porté Kubota (25000€) et outillages divers ST (2000€)

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260112-DCM_12012026_02-DE

2158 – Autres installations, matériels techniques		8 000,00 €	Pose bornes elec terrain Euche (6000€), panneaux de voirie (2000€)
21838 – Autre matériel informatique		6 000,00 €	Matériel inform. Elus (4000€) et autres services (montant 2000€)
2188 – Autres immos corporelles		7 690,00 €	Vitrine cimetière (1200€), oriflammes (communication (560€) + ouvrages médiathèque (1000 €)+ matériels divers (4930€)
21841 – Mobilier scolaire		3 700,00 €	Pare-soleil sur toboggan cour primaire (2700€), mobilier scolaire (1000€)
23 – Immobilisations en cours	**1 110 176,29 €**	**69 000,00 €**	
-2312 – Agencement et aménagement de terrains		20 000,00 €	Travaux aménagement terrains
2313 - Construction		17 000,00 €	Sanitaires garçon 10000€, Toiture local Ty d'jeun's 7000€
2315 – Installations techniques		32 000,00 €	Bornage + frais sur chemin ruraux 2000€, Eclairage salle des fêtes (passage en LED) 30000€
27 - Autres immobilisations financières	**53 958.93 €**	**0.00 €**	
TOTAL DES BESOINS PREVISIONNELS		**207 990,00 € TTC**	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Accepte** cette proposition,
- ✓ **S'engage** à reprendre ces dépenses au budget primitif 2026 de la Commune.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.
- ✓ **Autorise** le comptable à payer les mandats et à recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions présentées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

Le secrétaire de séance
Laurent CLISSON